

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04/07/2016 réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil Municipal à 18 h 30

**Présidé par** : Jacques NIVON, Maire

**Secrétaire de séance** : Marie France CORREARD

**PRESENTS:** Jacques NIVON  
Marie France CORREARD  
Emile Mallet  
Marie BODY  
Daniel GRANDIN  
Fabrice ARNAUD  
Bernard DUCROS  
Ernst LOPES CARDOZO  
Gerard NEHL

## **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :**

Le compte rendu de la réunion du 9/06/2016 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR 2017 :**

Nos Conseillers Départementaux demandent à ce que l'on fasse part des projets communaux pour lesquels nous avons l'intention de demander une subvention départementale pour l'année 2017. Le Maire et les adjoints proposent de retenir les projets suivants :

- Rénovation complète de la toiture de la Mairie pour la somme de 27000 € HT.
- Fourniture et mise en place des panneaux et numéros pour l'adressage pour 3500 € HT.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Des devis seront demandés en vue de la constitution du dossier qui est à remettre au département pour le 15 Septembre prochain.

## **2 – TRAVAUX DE VOIRIE:**

Emile fait le point sur les travaux de voirie 2016. En ce qui concerne la voirie d'intérêt communautaire, l'intervention des entreprises est quasi terminée. L'entreprise Ferrand travaille actuellement sur la route du Col de Chaudebonne (partie haute) pour finir fin de semaine. Les travaux exécutés correspondent au devis établis. En ce qui concerne la voirie communale, l'accès au réservoir du Pérou est également terminé. Il est à noter également qu'ERDF a remis en état le chemin de la Botte au droit des travaux d'enfouissement de la ligne électrique. La présence des engins de terrassement a permis de faire passer la niveleuse jusqu'au bout de ce chemin. Les frais seront partagés avec la Commune de St May (200 € chacun).

## **3 – TRAVAUX LIES A LA SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2016 »:**

La Commune a été destinataire en 2015 d'une subvention départementale de 4300 € liée aux amendes de police. Cet argent doit être utilisé en 2016 dans le domaine de la sécurité routière. Emile et Jacques proposent d'utiliser cette somme pour marquer les parkings au village (entre 1000 et 1500 €) et d'utiliser le reste pour la mise en place d'un garde-corps dans la rue des Granges au droit de la maison de Catherine Catin. Pour cette opération, il est nécessaire de racheter à Mme Catin une partie d'une petite parcelle située entre la voie et le ravin. Des négociations sont en cours et le

géomètre a été contacté pour établir un devis de division de parcelles. Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

#### **4 – DOSSIER « LIFE » POUR L'ENS :**

La commission ENS a reçu Mr Raymond du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes. Celui-ci a proposé d'intégrer notre ENS dans le montage d'un dossier européen « LIFE » lié aux zones NATURA 2000 réparties sur le territoire. Notre ENS étant situé en partie sur une telle zone, il paraît opportun de se lancer dans cette démarche qui nous permettrait d'être aidés financièrement pour la mise en place du plan de gestion.

Mr Raymond nous a demandé une lettre de soutien à sa démarche qu'il va insérer dans son dossier. Jacques donne lecture de cette lettre et le Conseil donne son accord avec 8 voix pour et une abstention.

#### **5 – CONVENTION EPORA :**

Après la visite et les explications de Mr Poyet, chargé d'opérations à EPORA, le Conseil accepte à l'unanimité cette convention et donne pouvoir au Maire pour signer ce document ainsi que les éventuels avenants. Cette convention de veille foncière couvre les parcelles C 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 et 139.

#### **6 – PRESENTATION DE L'ESQUISSE ARCHITECTURALE de Mr FULCRAND :**

Conformément à la commande passée, Mr Fulcrand, architecte urbaniste, nous a transmis des projets d'implantation des lots à bâtir sur les parcelles C 133, 134 et 135. Une solution de base et 3 variantes sont proposées. Bernard Ducros annonce qu'il serait d'accord pour ajouter une de ses parcelles à ce projet. Jacques indique que les décisions doivent être prises très vite pour que le projet puisse avancer. Une réunion de travail du Conseil est programmée pour le 10 Aout prochain afin de présenter un projet cohérent et définitif lors d'une séance publique programmée fin Aout.

#### **7 – QUESTIONS DIVERSES :**

- **SDED** : Mme Dupuy du SDED est venue nous présenter une possible convention entre la Commune et le SDED pour la gestion de l'éclairage public. En effet la facture de l'éclairage public représente 60% de la dépense énergétique de la Commune et, malgré une consommation constante depuis plusieurs années, son montant ne cesse d'augmenter. Mme Dupuy propose que la Commune transfère au SDED la globalité de la gestion du parc « éclairage public ». Ce transfert comporte trois points : le fonctionnement, l'investissement et la consommation. Afin de préparer cette éventuelle collaboration, Mme Dupuy propose de faire un audit sur l'installation existante. Cette étude coûte 7.50 € par point lumineux soit environ 300 € pour nos installations. Le Conseil donne son accord pour cette première étude.
- **Urbanisme** : le Maire précise que le « recours gracieux » engagé par Benoit Chene est accepté par la DDT. Ce service reconnaît qu'il y a eu des problèmes dans les délais de réponse. Le permis déposé est donc valide.

La commission « urbanisme » a examiné deux dépôts de « déclaration préalable ». La première est déposée par Mr Paravel pour la mise en place sur la parcelle C 377 d'un abri de jardin de 4 m<sup>2</sup>. Cette demande ne revêt pas un caractère obligatoire car inférieur à 5 m<sup>2</sup> mais la commission demande au Maire de voir avec le pétitionnaire afin de trouver la meilleure implantation et surtout la plus discrète.

La deuxième concerne Fabrice Fournier pour l'installation d'un abri de jardin en bois de 18 m<sup>2</sup> sur la parcelle E 333 dont il est propriétaire. Compte tenu de son activité professionnelle, le Conseil est enclin à donner un avis favorable mais plusieurs problèmes se posent. La DDT va donner un avis négatif car la parcelle ne comporte pas de bâti existant. La Mairie s'expose donc à des recours de tiers auxquels il sera difficile de répondre. Il est également demandé au Maire de revoir Fabrice pour échanger sur ces sujets.